

Communiqué de presse du SI.EN-UNSA Education

Les dispositifs d'évaluation sont au cœur des processus d'apprentissage. Il est même possible de dire qu'au fil des années c'est une véritable « culture de l'évaluation » qui s'est progressivement imposée à l'école. Le ministère a conçu des outils que les enseignants se sont appropriés et qui font à présent partie intégrante des démarches éducatives, puisqu'ils permettent d'établir des bilans précis et nuancés des compétences et des besoins des élèves.

Parallèlement à cette approche centrée sur l'enfant, il semble légitime qu'un ministre se soucie de disposer d'informations fiables et objectives sur les compétences « moyennes » des élèves et qu'il envisage de s'appuyer sur ces informations pour rechercher les moyens de rendre l'école plus efficace.

Le SI.EN remarque d'ailleurs que les protestations qui s'amplifient aujourd'hui sur les évaluations qui doivent être réalisées en CM2 ne visent nullement à remettre en cause la légitimité de cette préoccupation.

Notre organisation fait cependant le constat qu'au-delà des quelques suspicions pesant aujourd'hui sur l'usage qui pourrait être fait du résultat de ces évaluations, un point majeur rend aujourd'hui discutable l'intérêt de mettre en œuvre ce dispositif à cette période de l'année. Il est en effet évident que certaines notions évaluées par des items, en français comme en mathématiques, ne peuvent être maîtrisées actuellement, alors qu'il reste encore cinq mois d'enseignement pour les approfondir.

Dans ce contexte, nous demandons au ministre de l'Education nationale de ne pas imposer la passation systématique de tous les items du protocole d'évaluation. Cette solution nous semble préférable à l'idée d'un report des épreuves alors que le contenu de ces dernières est maintenant connu, ce qui risquerait d'induire des stratégies de renforcement ciblé qui ne seraient profitables ni au système, ni aux élèves.

Afin de prendre en compte les caractéristiques particulières de chaque école, il serait cohérent de laisser à l'enseignant le choix des items à ne pas traiter. Eu égard au volume global des remontées prévues, un traitement statistique adapté permettrait au ministre de disposer d'éléments suffisamment précis pour éclairer sa politique éducative et fournirait aux enseignants des bilans plus en adéquation avec le niveau de maîtrise des savoirs réellement dispensés. Ceci présenterait également l'avantage non négligeable d'éviter de placer des élèves en situation d'échec inévitable, ce qui constitue un non-sens pédagogique.

A ceux qui objecteraient qu'il est bien tard pour introduire cette souplesse dans le protocole, nous répondrons que cette mesure ne nécessiterait qu'un ajustement du logiciel de saisie et de traitement des réponses des élèves, ce qui est tout de même infiniment moins contraignant que les inutiles tensions engendrées par cette opération.

Contact :

Patrick ROUMAGNAC,
secrétaire général du SI.EN-UNSA Education
01.43.22.68.19
sien@unsa-education.org